

BRAVOURE

Volume 22

REVUE ANNUELLE 2025

Publication officielle du Conseil provincial
du secteur incendie du Syndicat des pompiers
et pompières du Québec - SCFP



Conseil provincial du
secteur incendie SPQ-SCFP



Version numérique

RÉGION 5

LAURENTIDES / OUTAOUAIS

BRAVOUR



REVUE ANNUELLE 2025

Publication officielle du Conseil provincial du secteur incendie
du Syndicat des pompiers et pompières du Québec - SCFP



CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR INCENDIE SPQ-SCFP

565, boulevard Crémazie Est, bureau 3900
Montréal (Québec) H2M 2V6

Tél. : 514 383-4698

Courriel : spq@spq-ftq.com

Site Internet : www.spq-ftq.com

Sommaire

La loi 24 et les revendications du Syndicat des pompiers et pompières du Québec	2	Signature de la convention collective 2024-2028 de la section locale SPQ–Saint-Jérôme–SCFP 7186 - le 20 février 2025	13
L'année 2024-2025 pour votre Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP	4	Bureau exécutif du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP	14
Les maladies professionnelles et les pompiers... actifs et retraités	6	Membres du personnel	15
Santé cardiovasculaire chez les pompiers : prévenir l'invisible	8	Dominique Bertrand prend une retraite bien méritée après 48 ans de service	16
Les bienfaits de l'horaire de 24 heures chez les pompiers	10	Bonne retraite à un confrère dévoué	17
Sauvez une vie... c'est possible	11	Conseil provincial du secteur incendie SPQ- SCFP – Sections locales	18
Syndicalisme : défendre nos droits, même dans l'ombre	12	Le CPSI-SPQ-SCFP à l'audition parlementaire sur le projet de loi n° 88	19
		1 ^{er} congrès du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP	21



1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie QC J3E 1W6
Tél. : 1 855 908-2626

Directrice générale
Stéphanie Chicoine, adm. a.
Directeur des ventes
André Labonté

Directrice - Infographie
Nancy Bossé
Directrice - Relation
et service client
Nancy Thibeault



Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2025

MOT DU PRÉSIDENT



La loi 24 et les revendications du Syndicat des pompiers et pompières du Québec

Ce texte fait le point sur la loi 24 et sur les démarches entreprises au fil des années, notamment en lien avec le projet de loi n° 88.

Adoptée en 2016, la loi 24 a entraîné d'importants changements dans les relations de travail entre les municipalités et leurs employés, en particulier les pompiers. Dès son entrée en vigueur, le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ) s'est opposé à cette législation, la jugeant injuste et déséquilibrée pour les travailleuses et travailleurs qu'il représentait.

Au cœur de la contestation des pompiers se trouvait l'article 6 de la loi, qui accordait aux municipalités un pouvoir accru dans le processus de négociation. Concrètement, cette

disposition permettait aux villes d'imposer des conditions de travail sans passer par un arbitre indépendant, si aucune entente n'était conclue. Pour le SPQ, à l'époque, cette disposition compromettait l'équilibre des rapports de force en retirant une part importante du pouvoir de négociation aux sections locales.

Le SPQ avait revendiqué une réforme de la loi 24, insistant sur la nécessité de rétablir un cadre de négociation juste et équitable. Il avait notamment plaidé pour le retour à des mécanismes d'arbitrage véritablement neutres en cas d'impasse. Le Syndicat a toujours soutenu que les pompiers, en raison de la diversité de leurs tâches (incendies, accidents, premiers répondants, etc.) et de leurs spécialités (espaces clos, interventions nautiques, matières dangereuses, etc.), méritent

des conditions de travail à la hauteur de la complexité et de l'importance de leur mission.

Au fil des ans, le SPQ avait organisé diverses actions syndicales et mobilisations pour sensibiliser les élus et la population. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, plusieurs manifestations avaient eu lieu à travers le Québec, organisées par les pompiers. Des actions symboliques, telles que le port de pantalons de camouflage ou des ralentissements administratifs, avaient également été posées afin d'attirer l'attention du public et des décideurs politiques. Ces actions avaient pour but de dénoncer les effets négatifs de la loi 24 sur les relations de travail et de défendre les droits fondamentaux des pompiers.

En résumé, le Syndicat des pompiers du Québec a constamment revendiqué des modifications substantielles à la loi 24 afin de garantir un climat de négociation plus équilibré, où les droits des travailleurs sont pleinement respectés. Pour le SPQ, cette réforme était essentielle non seulement pour assurer et protéger de bonnes conditions de travail, mais aussi pour garantir des services



de sécurité incendie de qualité à l'ensemble de la population québécoise.

Le projet de loi n° 88 et l'implication du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP

Le projet de loi n° 88, présenté le 6 décembre 2024 par le ministre du Travail Jean Boulet, visait à modifier la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*. Cette initiative faisait suite à des contestations antérieures, notamment celles visant la loi 24, que la Cour supérieure avait jugée attentatoire au droit d'association en octobre 2021.

Le Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP (CPSI-SPQ-SCFP), en collaboration avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a participé activement aux consultations particulières entourant ce projet de loi. Le 28 janvier 2025, lors de la Commission des institutions, les représentants du CPSI-SPQ-SCFP ont exprimé leur

appui aux modifications proposées, estimant qu'elles corrigent les atteintes précédemment portées au droit d'association. Ils ont particulièrement salué l'abrogation du Conseil de règlement des différends (CRD) et le retour à un arbitrage avec assesseurs, assorti d'un processus de consultation pour la nomination des arbitres, comme c'était le cas auparavant.

Il a été souligné que ces ajustements vont au-delà des exigences des tribunaux supérieurs et permettent de mettre un terme à un chapitre litigieux dans les relations de travail municipales.

Le CPSI-SPQ-SCFP a également exprimé sa satisfaction quant à la volonté du gouvernement de respecter les décisions judiciaires et d'améliorer le cadre législatif applicable au secteur municipal.

Le projet de loi n° 88 a été adopté à l'unanimité le 11 février 2025, puis sanctionné le lendemain. Il est devenu la *Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des*

conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal.

L'implication du CPSI-SPQ-SCFP dans l'élaboration de cette loi témoigne de son engagement constant à défendre les droits et les conditions de travail des sections locales qu'il représente, tout en veillant à garantir des mécanismes de négociation collective justes, équilibrés et respectueux du droit d'association.



Alain Caron

Président du Conseil provincial
du secteur incendie SPQ-SCFP

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'année 2024-2025 pour votre Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP

Le Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP poursuit son travail avec détermination afin de répondre aux besoins et demandes de ses membres. Notre secteur, encore jeune, continue de se structurer et de définir ses orientations selon nos convictions et vos demandes.

Plusieurs dossiers importants ont été traités par vos dirigeants. Voici quelques réalisations et mises en place.

Statuts et règlements : Les statuts du CPSI-SPQ-SCFP ont été mis en place et seront présentés au prochain congrès pour discussion et/ou modification.

Politique de dépenses : Une politique de dépenses a été élaborée, en conformité avec celles du SCFP, en collaboration avec M. Jean-Julien Mercier, coordonnateur et conseiller au SCFP.

Caisse de défense pour les travailleurs à temps partiel : Une caisse de défense a été

instaurée pour les griefs des pompiers à temps partiel.

Caisse de défense pour les maladies oncologiques : Une caisse de défense a été mise en place spécifiquement pour les maladies oncologiques.

Comité des syndicats : Un comité de syndicats a été formé et a pour principales fonctions d'effectuer des vérifications périodiques des différents aspects de l'organisation. Des rencontres sont prévues deux à trois fois par année avec le secrétaire général du CPSI-SPQ-SCFP. Un rapport est ensuite présenté aux conseils généraux.

Comité de transition : Un comité de transition a été mis en place pour définir les orientations du CPSI-SPQ-SCFP. Son rapport a été déposé le 24 avril 2025.

Conférenciers lors des conseils généraux : Des conférenciers ont été intégrés aux conseils généraux pour enrichir les échanges.

Réduction des dépenses : Le budget du bureau a été réduit de plus de 50 %.

Bureau 3900 au Complexe FTQ : Des discussions sont en cours concernant la vente ou la location du bureau 3900 au Complexe FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec). Des rencontres régulières ont lieu avec la haute direction du Fonds immobilier de solidarité FTQ. Une rencontre avec un procureur a aussi eu lieu à ce sujet afin de faire progresser rapidement le dossier. Le contrat de location-achat se termine en novembre 2027.

Rencontre avec le ministre du Travail : M. Sylvain Côté, conseiller à l'organisation, a rencontré le ministre du Travail pour discuter de l'ajout de cancers à la liste des maladies professionnelles. Six nouveaux cancers ont été reconnus officiellement en 2024.

Rapprochement avec l'exécutif de l'APM : Des échanges d'informations ont eu lieu avec l'exécutif de l'Association des pompiers et pompières de Montréal (APM) concernant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Présence à l'Assemblée nationale : Le 28 janvier 2025, nous avons participé à une rencontre concernant le projet de loi n° 88, en lien avec la loi 24. Une rencontre a eu lieu avec le ministre Jean Boulet et un mémoire a été déposé par vos représentants.

Sièges sur divers comités : Nous siégeons sur plusieurs comités, notamment :

- Comité SST-FTQ



- Comité SST-SCFP
- Comité APSAM
- Comité AD-HOC APSAM
- Comité des médailles
- Comité RAPQ (comité élargi SST)
- Comité AIFTQ
- Comité CPSST
- École nationale
- Comité CNESST - Premiers soins

Syndicalisation des nouvelles associations :

Des informations détaillées ont été transmises aux nouvelles associations de pompiers intéressées par l'accréditation, en collaboration avec les coordonnateurs et le service à l'organisation du SCFP. Huit nouvelles sections locales ont été ajoutées.

Tournée régionale : Des rencontres ont eu lieu avec les pompiers des sections locales afin de discuter de leurs besoins spécifiques. Une rencontre dans la région de Matane a été tenue à la demande des pompiers de cette région, afin de discuter de leurs enjeux particuliers.

Cotisations syndicales : Nous assurons le calcul des cotisations, la transmission des paiements au SCFP national, et le remboursement des surplus aux sections locales.

Suivi avec les villes : Un suivi rigoureux est maintenu afin que les paiements des villes ne

présentent pas de retards de plus de deux ou trois mois. Des explications sont exigées en cas de délai.

Formations : Des formations sont planifiées selon les besoins des membres. Une formation Teams sur le rôle des délégués syndicaux a eu lieu les 7 et 8 avril 2025.

Site Internet : Des ajouts sont faits régulièrement afin d'offrir un site informatif à jour, avec les documents essentiels à la disposition de tous.

Soutien administratif : Un soutien administratif est offert aux sections locales selon leurs besoins et demandes.

Disponibilité des dirigeants : Les dirigeants répondent aux demandes des sections locales, les orientent vers les bonnes ressources et leur offrent le soutien nécessaire.

Partenariat juridique : Un partenariat a été mis en place avec Brunet & Associés pour offrir des services juridiques avantageux à nos membres.

Partenariat d'affaires : Un nouveau contrat de trois ans a été signé avec Efficom pour la production d'agendas, de revues et de calendriers adaptés à l'horaire des pompiers. L'entreprise est également commanditaire d'événements liés au Conseil provincial.

Autres ententes et partenariats : Nous poursuivons nos efforts pour conclure d'autres

ententes, notamment avec Telus et Ski Mont-Tremblant, afin d'offrir toujours plus d'avantages à nos membres.

Tableau comparatif : Un tableau comparatif à jour des conventions collectives de l'ensemble des sections locales de pompiers, qu'elles soient affiliées ou non au CPSI-SPQ-SCFP, est maintenant disponible.

Congrès 2025 : Le prochain congrès aura lieu en septembre 2025 à Rimouski. Une délégation a aussi participé au congrès du SCFP, du 28 avril au 2 mai 2025, où des résolutions concernant notre secteur ont été déposées.

Merci de votre confiance. Nous continuons de vous représenter.



Sylvain Charbonneau

Secrétaire général du Conseil provincial
du secteur incendie SPQ-SCFP

MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Les maladies professionnelles et les pompiers... actifs et retraités

Les pompiers, c'est connu, sont exposés à divers risques liés à leur métier, pouvant entraîner des maladies professionnelles reconnues. Au Québec, certaines pathologies spécifiques peuvent être reconnues comme maladies professionnelles chez les pompiers, notamment à cause de leur exposition aux fumées de combustion au cours de leur carrière.

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP (CPSI-SPQ-SCFP) en collaboration avec l'APM et d'autres syndicats font front commun pour faire reconnaître plusieurs maladies et cancers comme des maladies professionnelles. Bien que la liste soit déjà longue, elle demeure plus courte que celle des autres provinces du Canada. Le travail pour se rapprocher de ces dernières devait et doit encore se poursuivre. Après plusieurs mois

d'acharnement, le ministre du Travail, Jean Boulet, a simplifié la reconnaissance de six cancers supplémentaires pour porter à 16 le nombre de maladies ou cancers reconnus. Cela permettra à ceux qui en sont touchés de consacrer leur effort à combattre la maladie et à se remettre de celle-ci.

Nouveaux cancers liés à l'exposition aux fumées et aux produits chimiques reconnus comme maladies professionnelles chez les pompiers :

- Cancer de l'œsophage
- Cancer du sein
- Leucémie
- Cancer colorectal
- Cancer du cerveau
- Cancer des testicules

Au cours de notre carrière, nous avons tous eu la chance de travailler avec des pompiers

plus âgés, plus expérimentés que nous. Il est déjà loin le moment où j'étais la recrue du Service incendie de Jonquière en 2001; j'ai alors eu la chance d'être entouré par des pompiers d'expérience qui étaient dédiés à leur profession et de profiter de leurs judicieux conseils. Aujourd'hui, chaque exécutif syndical se doit de s'informer de la condition médicale de ses pompiers retraités, car ces derniers ne font pas le lien entre les maladies qui les affectent présentement et le fait que celles-ci proviennent de leur ancienne profession et qu'elles sont la résultante de leurs nombreuses années d'exposition, dans des conditions moins sécuritaires qu'aujourd'hui, avec des protections moins efficaces et des façons de faire plus précaires. Il est révolu le temps où être couvert de suie et de ne pas porter d'appareil respiratoire était un signe de virilité; aujourd'hui, on parle de contamination et des dangers pour la santé qui peuvent résulter de ne pas avoir un APRIA sur le dos lors d'interventions. L'exposition à des substances cancérigènes lors des incendies (hydrocarbures aromatiques polycycliques, amiante, benzène, etc.) et au dégagement de fumées toxiques est souvent passée sous silence, mais leur présence n'en demeure pas moins importante dans tous les niveaux du combat des incendies, du départ jusqu'à la fin des interventions, lors du déblaiement.



Nous avons tous autour de nous des membres qui ont développé des maladies professionnelles, pour ne pas dire le mot « cancer », au cours de leur carrière. Je ne peux m'empêcher de penser à mon ami, ancien président de ma section locale et de notre syndicat provincial, Sylvain Côté, qui continue de se battre pour la reconnaissance de nouvelles maladies et qui joue un rôle important auprès d'Héma-Québec et de notre syndicat provincial! Il est l'exemple même d'une personne qui a passé sa vie à se battre pour les droits des pompiers et qui le fait encore aujourd'hui.

Mon texte se veut avant tout un appel à être proactifs auprès de nos membres qui sont dans les casernes aujourd'hui. Il veut insister sur l'importance de la décontamination après nos interventions, mais également sur le fait d'entrer en communication avec nos membres retraités qui, parfois, apprennent plusieurs années après leur départ qu'ils sont atteints d'un cancer relié à notre profession. Dans ma section locale, Saguenay, nous avons eu, au cours des dernières années, trois membres retraités, dont un qui après 25 ans à la retraite a appris qu'il avait la leucémie et un myélome multiple, d'où l'importance de rester en contact avec ses membres, actifs ou retraités.

J'invite les représentants des sections locales à envoyer une lettre d'information à tous leurs membres retraités pour les informer que les diagnostics qu'ils reçoivent aujourd'hui peuvent provenir du métier qu'ils ont exercé tant d'années, et ce, qu'ils aient été pompiers permanents ou à temps partiel. À cela, il est important de savoir qu'un modèle de lettre est disponible dans le guide du CPSI sur les maladies oncologiques et qu'il est facile de l'adapter pour le mettre aux besoins des sections locales. Martin Mercier, ancien v.-p. au bureau du CPSI, a fait un travail colossal pour monter un document qui vient informer et aider les sections locales à remplir de la bonne façon les réclamations des travailleurs et fournir une grande quantité d'informations utiles. Il se veut un outil de référence pour aider nos travailleurs, actifs et retraités à bien monter leur dossier et pouvoir combattre la maladie tout en étant suivi par la CNESST.

En conclusion, je crois qu'il est primordial de garder un contact avec nos retraités, que ce soit pour les inviter aux traditionnels partys dans lesquels nous fraternisons ou pour s'informer de la santé de ceux-ci. Si la proximité avec nos membres actifs se fait dans les casernes, le lien avec ceux qui ont quitté se doit d'être maintenu et on se doit de trouver

une façon de leur venir en aide et de les référer aux bons services. Nous avons l'obligation de leur fournir les outils nécessaires pour tout mettre en œuvre afin qu'ils puissent guérir, en ayant le moins de préoccupations possible pour surmonter ces avaries de la vie : les maladies professionnelles.



Jean L'Heureux

Vice-président du Conseil provincial
du secteur incendie SPQ-SCFP

MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Santé cardiovasculaire chez les pompiers : prévenir l'invisible

Depuis un certain temps, nous parlons des maladies professionnelles, et plus particulièrement des cancers. La prévention passe certes par la réduction de l'exposition et la décontamination, mais commence bien en amont, avec l'adoption de saines habitudes de vie.

En tant que pompières et pompiers, nous sommes bien sensibilisés aux risques de cancer liés à notre profession. Cependant, la santé cardiovasculaire est tout aussi essentielle. Les risques d'accidents et de maladies cardiaques sont souvent sous-estimés, bien que notre environnement de travail les favorise.

L'exposition aux fumées, les horaires irréguliers, le stress lié aux interventions, les

efforts physiques soudains dans des conditions extrêmes, certaines habitudes alimentaires en caserne et le manque d'activité physique régulière constituent autant de facteurs qui augmentent le risque de maladies cardiovasculaires.

Depuis plus de cinq ans, je m'implique au sein du comité Relève de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal, une institution reconnue mondialement pour ses avancées en recherche, enseignement, soins et prévention dans le domaine cardiovasculaire. Cette implication revêt aussi une dimension personnelle, en mémoire de notre collègue Benoit Desjardins, pompier à Blainville, décédé en décembre 2018 d'un infarctus, environ 27 heures après une intervention particulièrement exigeante tant physiquement qu'émotionnellement.

Cette nuit-là, Benoit avait été fortement sollicité, entre efforts physiques intenses et

stress accru, lié notamment à un événement marquant survenu exactement un an plus tôt dans le même secteur. Était-ce l'effort, le stress, une prédisposition génétique, ses taux de cholestérol, ou un mélange de tout cela? Impossible à déterminer précisément après coup pour les cardiologues. Mais une chose est sûre : nous avons perdu un collègue à cause d'un accident cardiovasculaire, et nous souhaitons tout faire pour éviter que cela se reproduise.

Nous partageons son histoire pour éveiller les consciences et encourager la prévention. Voici quelques facteurs clés à surveiller pour préserver votre santé cardiovasculaire.

Facteurs de risque non modifiables :

- L'âge (le risque augmente avec l'âge)
- Le sexe (les hommes sont généralement plus à risque)
- Les antécédents familiaux

Ces facteurs ne peuvent être modifiés, mais il est d'autant plus important de maîtriser ceux sur lesquels nous avons un contrôle.



Facteurs modifiables :

- Tabagisme
- Taux de cholestérol anormal (LDL élevé, HDL bas, triglycérides élevés)
- Hypertension artérielle
- Diabète
- Surpoids et tour de taille accru
- Sédentarité
- Stress mal géré

Le tabac multiplie par deux ou trois le risque de maladies cardiaques. Bonne nouvelle : un an après l'arrêt, ce risque diminue déjà de 50 %. L'exposition aux fumées lors des interventions peut aussi augmenter ce risque. Protégeons-nous!

Les bilans de santé réguliers sont essentiels pour surveiller le cholestérol, la glycémie et la tension artérielle. De simples changements alimentaires — plus de légumes, moins de malbouffe, de boissons sucrées et de desserts — peuvent faire une grande différence.

Saviez-vous qu'environ 700 000 Québécois vivent avec le diabète, dont 200 000 sans le savoir? Ce chiffre est alarmant et souligne l'importance du dépistage.

Notre métier exige une bonne condition physique. La sédentarité double le risque de maladie cardiaque. Une marche rapide cinq jours par semaine, ou une heure de sport trois fois par semaine, suffit pour rester actif.

Le stress intense et répété est un autre facteur majeur. Il est essentiel d'apprendre à le gérer sainement : marche, échanges entre collègues, soutien psychologique. Évitez les stratégies nocives comme l'alcool ou d'autres dépendances.

En résumé, pour une bonne santé cardiovasculaire :

- Adoptez une alimentation équilibrée de type méditerranéen
- Réduisez le sucre raffiné, l'alcool et le sel
- Maintenez un poids santé
- Pratiquez régulièrement une activité physique

- Cessez définitivement de fumer
- Surveillez votre glycémie et votre tension artérielle
- Prenez vos médicaments prescrits
- Apprenez à bien gérer votre stress

En tant que Conseil provincial, nous travaillons pour vous et avec vous, tant sur le terrain qu'en prévention. Votre santé cardiaque nous tient sincèrement à cœur.

Prenez soin de vous. Votre cœur en dépend.



Sébastien Fontaine

Vice-président du Conseil provincial
du secteur incendie SPQ-SCFP

MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Les bienfaits de l'horaire de 24 heures chez les pompiers

L'horaire de 24 heures, largement adopté par les services d'incendie à travers le Québec, présente de nombreux avantages, tant pour les pompiers que pour les services qu'ils offrent à la population. Bien que cet horaire puisse sembler intense à première vue, il s'avère particulièrement bien adapté à la réalité du travail des pompiers, et ce, pour plusieurs raisons.

Une meilleure continuité de service

Travailler pendant 24 heures d'affilée permet aux équipes d'assurer une continuité dans les interventions. Moins de changements de quart signifie moins de risques de confusion ou de perte d'information lors des transitions. Cette stabilité favorise une meilleure coordination au sein des équipes et une plus grande efficacité opérationnelle, notamment lors des interventions longues ou complexes.

Un meilleur équilibre travail-vie personnelle

Le modèle 24 heures offre une plus grande flexibilité et davantage de jours libres dans une semaine. Cela permet aux pompiers de mieux planifier leur vie familiale, leurs activités personnelles ou encore de suivre des formations continues. Cet équilibre contribue significativement à la santé mentale et au bien-être général.

Une cohésion d'équipe renforcée

Passer 24 heures consécutives ensemble favorise la création d'un véritable esprit de famille entre collègues. Les repas partagés, les entraînements et les moments calmes entre les appels d'urgence renforcent les liens et encouragent une entraide naturelle. Cette cohésion d'équipe est essentielle dans un métier où la confiance mutuelle peut faire toute la différence dans des situations critiques.

Une adaptation naturelle au rythme du métier

Le métier de pompier comporte des périodes d'intensité et des moments plus calmes. L'horaire de 24 heures s'adapte bien à cette réalité : il permet de rester sur place, prêt à intervenir, tout en bénéficiant de moments de repos entre les appels. Les casernes sont souvent équipées pour permettre un repos adéquat pendant les heures creuses, ce qui rend ce rythme soutenable.



Dominique Pagé

Vice-président du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP



Sauvez une vie... c'est possible

Après avoir traversé quelques années difficiles, j'ai eu une chance inespérée. J'ai découvert Héma-Québec, une organisation formidable qui compte 1 900 employés. C'est grâce à elle que j'ai pu bénéficier d'un service essentiel : la recherche d'un donneur de cellules souches compatible. Et ils en ont trouvé un.

J'étais atteint d'une maladie professionnelle : un myélome multiple qui a muté en leucémie, ce qui est très rare. Dans mon cas, le sablier était retourné : il ne me restait plus que trois semaines à vivre. Le registre des donneurs québécois ne comptait personne de compatible avec moi. Ni mon frère, ni ma sœur ne l'étaient. À partir de ce moment,

Héma-Québec s'est tourné vers le registre international.

Une chance incroyable s'est offerte à moi : un donneur compatible à 100 % a été trouvé. Un gars d'Atlanta, une magnifique personne que j'ai pu rencontrer avec ma femme et ma fille à Boston, lors d'un voyage. Une rencontre digne des meilleures téléseries, empreinte de générosité, de bienveillance et de bonté.

Deux causes me tiennent particulièrement à cœur : les maladies professionnelles et le registre des donneurs de cellules souches.

Héma-Québec a pris connaissance d'un reportage télévisé diffusé à Radio-Canada Saguenay. J'ai ensuite eu une discussion avec Josée Larivée, responsable des communications de l'organisation. Depuis septembre dernier, j'en suis à 20 conférences. La première a eu lieu à Bécancour, devant

150 employés d'Héma-Québec. Le 14 avril dernier, j'ai été invité par le syndicat et la direction du service incendie d'Alma à donner une conférence devant plusieurs pompiers, pompières et leurs partenaires. Ce fut une très belle rencontre.

Si d'autres exécutifs syndicaux souhaitent que je leur rende visite, il me fera plaisir d'aller à leur rencontre pour raconter mon histoire.



Sylvain Côté

Conseiller à l'organisation du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP



Trois étapes pour sauver une vie - comment s'inscrire au registre des donneurs de cellules souches

Sauver une vie est à la portée de chacun. Si vous avez entre 18 et 35 ans et êtes en bonne santé, vous pouvez vous inscrire au registre des donneurs de cellules souches d'Héma-Québec.

L'inscription est simple et rapide :

- Rendez-vous sur le site www.hema-quebec.qc.ca, section « Don de cellules souches »
- Remplissez le formulaire en ligne.
- Vous recevrez une trousse à la maison pour faire un prélèvement de salive.

Quelques minutes suffisent. Et ce geste pourrait un jour sauver une vie.



Syndicalisme : défendre nos droits, même dans l'ombre

En ce moment, les employés sont parfois embêtés par le choix d'être syndiqués ou non. Certaines personnes ne savent plus où mettre la tête, entre les syndicats qui se font parfois pointer du doigt dans les médias et certains dirigeants voulant restreindre les droits des travailleurs.

Pourtant, aujourd'hui, le mouvement syndical est grand, et il doit être l'un des plus importants pour la société du futur. Les syndicats sont parfois mal vus par les travailleurs, souvent en raison d'une incompréhension de leur rôle ou d'un mécontentement face à certaines décisions. Les dirigeants syndicaux, de leur côté, travaillent au meilleur de leurs connaissances, qu'ils développent par la formation continue et l'expérience de terrain. Ils doivent

sans cesse jongler entre l'ouverture, la fermeture et la conciliation.

Ce travail, souvent ardu et invisible, permet de faire respecter les conditions de travail de leurs confrères et consœurs. Une grande partie de leurs efforts se déroule loin des projecteurs. Trouver un équilibre entre l'opinion des membres et celle de l'employeur n'est pas une tâche facile. Un dirigeant syndical doit demeurer juste et impartial pour préserver la crédibilité de son rôle et de l'organisation qu'il représente.

Grâce à cet engagement syndical, qui évolue avec le temps, la majorité des employés bénéficie aujourd'hui de conditions de travail solides : des lois claires, des normes minimales à respecter, des assurances collectives, et bien plus encore. Heureusement, plusieurs employeurs sont avant-gardistes et soucieux de leurs employés — ce qui résulte souvent

d'une relation de collaboration constructive entre les dirigeants syndicaux et patronaux.

C'est pourquoi je vous invite à remercier votre exécutif syndical pour le travail qu'il accomplit : les soupers manqués, les jours de congé raccourcis par un dossier urgent qui finit par prendre toute la journée, et tout le reste. Nos dirigeants syndicaux sont là pour nous. Soyons aussi là pour eux. Remercions-les pour le travail qu'ils font pour tous.

Solidarité!



Antoine Joseph

Directeur SCFP,
Représentant du CPSI-SPQ-SCFP



Signature de la convention collective 2024-2028 de la section locale SPQ–Saint-Jérôme–SCFP 7186 - le 20 février 2025

Sur la photo du haut, de gauche à droite :

- **Sylvain Charbonneau**, membre du comité de négociation du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Jérôme – SCFP 7186 et secrétaire général du CPSI-SPQ-SCFP
- **Kevin Richer**, secrétaire-trésorier du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Jérôme – SCFP 7186
- **Patrick Corbeil**, président du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Jérôme – SCFP 7186
- **Marc Bourcier**, maire de la Ville de Saint-Jérôme
- **Patrice Brunelle**, directeur, Service de la sécurité incendie, Ville de Saint-Jérôme
- **Stéphane Fleury**, directeur du Service des ressources humaines, Ville de Saint-Jérôme





Bureau exécutif du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP



Alain Caron
Président



Sylvain Charbonneau
Secrétaire général



Sébastien Fontaine
Vice-président



Jean L'Heureux
Vice-président



Dominique Pagé
Vice-président



Membres du personnel



Adriana Stroia
Secrétaire aux finances



Sylvain Côté
Conseiller à l'organisation



Martin Mercier
Consultant pour l'organisation



Hugo Tessier
Vice-président SCFP,
Représentant du CPSI-SPQ-SCFP



Antoine Joseph
Directeur SCFP,
Représentant du CPSI-SPQ-SCFP



Dominique Bertrand prend une retraite bien méritée après 48 ans de service

Les membres de la section locale SPQ–Saint-Donat-de-Montcalm-SCFP 7159 souhaitent souligner le départ à la retraite de **Dominique Bertrand**, pompier dévoué qui a commencé sa carrière en avril 1977 et a pris sa retraite le 12 janvier dernier.

Au fil de ses 48 années de service, Dominique s'est distingué par son engagement constant envers la population, sa grande disponibilité et sa connaissance approfondie du territoire. Il était aussi reconnu pour sa maîtrise des

véhicules d'intervention. Véritable pilier du Service, il a été une référence précieuse et un modèle pour plusieurs générations de pompiers.

Au nom de tous les membres de la section locale, nous te souhaitons une retraite remplie de santé, de repos bien mérité et de bonheur.

Merci pour ton engagement exceptionnel.

**L'exécutif de la section locale,
SPQ–Saint-Donat-de-Montcalm-SCFP 7159**





Bonne retraite à un confrère dévoué

Après 40 ans passés au Service de sécurité incendie de Montréal et celui de Blainville, **Sylvain Deplantie** a pris sa retraite le 8 juin 2025, à l'âge de 65 ans.

Connu pour son engagement et son professionnalisme, notre confrère a marqué les années 2005 à 2025 à Blainville.

Merci pour tout, Sylvain, et profite pleinement de ta retraite!

SPQ-Blainville-SCFP 7114





Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP – Sections locales

Acton Vale (SPQ-SCFP 7181)
Alma (SPQ-SCFP 7170)
Baie-Comeau (SPQ-SCFP 7168)
Beauceville (SPQ-SCFP 7137)
Beaumont (SPQ-SCFP 7105)
Beaupré (SPQ-SCFP 7210)
Bécancour (SPQ-SCFP 7223)
Blainville (SPQ-SCFP 7114)
Boisbriand (SPQ-SCFP 7104)
Bois-des-Filion (SPQ-SCFP 7139)
Bromont (SPQ-SCFP 7140)
Brownsburg-Chatham
(SPQ-SCFP 7228)
Chambly (SPQ-SCFP 7187)
Château-Richer (SPQ-SCFP 7173)
Chertsey (SPQ-SCFP 7226)
Chibougamau (SPQ-SCFP 7221)
Coteau-du-Lac (SPQ-SCFP 7142)
Deux-Montagnes (SPQ-SCFP 7191)
Disraeli (SPQ-SCFP 7106)
Dolbeau-Mistassini (SPQ-SCFP 7143)
Dunham (SPQ-SCFP 7211)
Eastman (SPQ-SCFP 7225)
Entrelacs (SPQ-SCFP 7116)
Farnham (SPQ-SCFP 7205)
Henryville (SPQ-SCFP 7107)
Hudson (SPQ-SCFP 7203)
Joliette (SPQ-SCFP 7132)
La Malbaie (SPQ-SCFP 7195)
La Tuque (SPQ-SCFP 7117)
Lacolle (SPQ-SCFP 7131)
Le Géant (SPQ-SCFP 7209)
Léry (SPQ-SCFP 7144)
Les Cèdres (SPQ-SCFP 7145)
L'Île-Perrot (SPQ-SCFP 7197)
Louiseville (SPQ-SCFP 7198)
Magog (SPQ-SCFP 7136)
Marieville (SPQ-SCFP 7199)
Mascouche (SPQ-SCFP 7146)
Matane (SPQ-SCFP 7123)
Mercier (SPQ-SCFP 7103)
Mirabel (SPQ-SCFP 7184)
Mont-Joli (SPQ-SCFP 7165)
Morin-Heights (SPQ-SCFP 7208)

MRC de La Matapédia (SPQ-SCFP 5489)
MRC de Montcalm (Sainte-Julienne – Saint-Calixte)
(SPQ-SCFP 7219)
Napierville (SPQ-SCFP 7214)
Neuville (SPQ-SCFP 7178)
Notre-Dame-de-la-Merci (SPQ-SCFP 7230)
Pointe-Calumet (SPQ-SCFP 7188)
Pont-Rouge (SPQ-SCFP 7134)
Port-Cartier (SPQ-SCFP 7169)
Prévost (SPQ-SCFP 7161)
Rawdon (SPQ-SCFP 7122)
Régie intermunicipale de sécurité incendie de la
Vallée-du-Richelieu (SPQ-SCFP 7127)
Régie intermunicipale de sécurité incendie du
secteur Nord du Lac-Saint-Jean (SPQ-SCFP 7157)
Régie intermunicipale de sécurité incendie du
secteur Sud (SPQ-SCFP 7224)
Régie Portneuvoise de protection incendie
(SPQ-SCFP 7153)
Repentigny (SPQ-SCFP 7212)
Richelieu (SPQ-SCFP 7220)
Rigaud (SPQ-SCFP 7215)
Rimouski (SPQ-SCFP 7125)
Rimouski (Temps partiel) (SPQ-SCFP 7124)
Roberval (SPQ-SCFP 7138)
Rouyn-Noranda (SPQ-SCFP 7108)
Rouyn-Noranda-Lieutenants (SPQ-SCFP 7108)
Saguenay (SPQ-SCFP 7171)
Saint-Charles-Borromée (SPQ-SCFP 7182)
Saint-Colomban (SPQ-SCFP 7148)
Saint-Damien (SPQ-SCFP 7193)
Saint-Donat-de-Montcalm (SPQ-SCFP 7159)
Saint-Eustache (SPQ-SCFP 7201)
Saint-Félicien (SPQ-SCFP 7172)
Saint-Félix-de-Valois (SPQ-SCFP 7175)
Saint-Georges (SPQ-SCFP 7111)
Saint-Hippolyte (SPQ-SCFP 7204)
Saint-Honoré (SPQ-SCFP 7206)
Saint-Jacques-le-Mineur (SPQ-SCFP 7133)
Saint-Jean-Baptiste (SPQ-SCFP 7158)
Saint-Jérôme (SPQ-SCFP 7186)
Saint-Joseph-du-Lac (SPQ-SCFP 7119)
Saint-Lambert-de-Lauzon (SPQ-SCFP 7120)
Saint-Lin-Laurentides (SPQ-SCFP 7213)

Saint-Mathias-sur-Richelieu
(SPQ-SCFP 7121)
Saint-Michel (SPQ-SCFP 7129)
Saint-Philippe (SPQ-SCFP 7163)
Saint-Raymond (SPQ-SCFP 7152)
Saint-Roch-de-Richelieu
(SPQ-SCFP 7112)
Saint-Sauveur (SPQ-SCFP 7176)
Saint-Sulpice (SPQ-SCFP 7192)
Saint-Zotique (SPQ-SCFP 7135)
Sainte-Adèle (SPQ-SCFP 7118)
Sainte-Anne-de-Beaupré
(SPQ-SCFP 7150)
Sainte-Anne-des-Plaines
(SPQ-SCFP 7109)
Sainte-Brigitte-de-Laval
(SPQ-SCFP 7128)
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(SPQ-SCFP 7141)
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
(SPQ-SCFP 7151)
Sainte-Madeleine
(SPQ-SCFP 7180)
Sainte-Martine (SPQ-SCFP 7227)
Sainte-Sophie (SPQ-SCFP 7162)
Sainte-Thérèse (SPQ-SCFP 7185)
Salaberry-de-Valleyfield
(SPQ-SCFP 7164)
Sept-Îles (SPQ-SCFP 7166)
Shannon (SPQ-SCFP 7216)
Stoneham-et-Tewkesbury
(SPQ-SCFP 7154)
Thetford Mines (SPQ-SCFP 7155)
Trois-Rivières (SPQ-SCFP 7117)
Val-d'Or (SPQ-SCFP 7190)
Val-d'Or (Temps partiel)
(SPQ-SCFP 7189)
Victoriaville (SPQ-SCFP 7102)
Windsor (SPQ-SCFP 7156)



Le CPSI-SPQ-SCFP à l'audition parlementaire sur le projet de loi n° 88

Le 28 janvier 2025, le Conseil provincial du secteur incendie–SPQ-SCFP et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) ont participé à la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 88.

Présenté par le ministre du Travail, ce projet vise à corriger les atteintes au droit d'association introduites par la loi 24. Il prévoit notamment l'abolition du Conseil de règlement des différends (CRD) et le retour à un arbitrage avec assesseurs, incluant la consultation des parties sur le choix de l'arbitre.



Sur la photo, de gauche à droite : Sylvain Charbonneau, secrétaire général du CPSI-SPQ-SCFP; Sylvain Côté, conseiller à l'organisation du CPSI-SPQ-SCFP; Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec; et Pierre-Guy Sylvestre, coordonnateur du service de la recherche du SCFP-Québec.

COMMISSION • Institutions

Projet de loi n° 88 • Audition

Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal

MEMBRES DU CPSI-SPQ-SCFP

Pour votre assurance bateau, comparez-nous, ça vaut le coup.

Demandez une soumission
beneva.ca/spq 1 855 441-6018

Mentionnez votre numéro de groupe : 1400



beneva

Les gens qui protègent des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2024 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

1^{er} congrès du Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP







Merci à nos partenaires





Que devez-vous savoir sur le délit de fuite?

Selon des statistiques du [ministère de la Sécurité publique](#), en 2017, près de 24 000 des 40 000 infractions liées à la conduite d'un véhicule au Québec étaient des délits de fuite.

Pourtant, ce type d'infraction peut devenir lourd de conséquences. Elle inclut des amendes pour leurs auteurs et une perte de 9 points d'incapacité. Parfois, le permis est révoqué; une peine d'emprisonnement pèse même sur les cas plus graves.

4 obligations pour que vous évitiez de commettre un délit de fuite

En vertu du Code de la sécurité routière, lorsque vous conduisez une auto ou un véhicule hors route comme un VTT ou un bateau, vous avez des obligations en cas de collision ou d'accrochage. Voici les principes que vous devez respecter pour ne pas commettre de délit de fuite lors d'un incident, même mineur :

1. **Demeurez sur les lieux** ou retournez-y sans tarder.
2. **Apportez l'aide requise** à toute personne qui pourrait en avoir besoin.
3. Fournissez à la police ou à la personne ayant subi un préjudice **tout renseignement requis**. Il s'agit surtout de votre nom, votre adresse, votre numéro de permis et votre numéro de plaque, en plus du nom de votre assureur.

4. **Appelez la police** si une personne est blessée ou si la collision implique un véhicule inoccupé ou un objet fixe. Malgré la croyance populaire, si vous êtes seul sur les lieux de l'incident, vous ne devez pas laisser vos coordonnées (par exemple : sur un pare-brise) et quitter l'endroit.

Ça peut vous arriver!

Vous êtes victime d'un délit de fuite? Si vous le pouvez, notez le numéro de plaque du véhicule fautif. Appelez ensuite la police pour faire un rapport et communiquez le numéro de ce rapport à votre compagnie d'assurance.

Bon à savoir : certaines compagnies d'assurance ne vous demanderont pas de payer la franchise en cas de délit de fuite si un rapport de police a été rempli.

Vous n'avez pas eu d'ennui pour le moment et vous touchez du bois... mais vérifiez quand même un dernier point : votre compagnie d'assurance actuelle couvre-t-elle bien les délits de fuite? Contactez-la afin d'en avoir le cœur net. Autrement, l'ajout de la protection B2, « Risques de collision et de renversement », réglerait le problème.

beneva

5 conseils pour bien assurer votre chalet

Passer du bon temps au chalet, c'est encore plus facile avec des protections adaptées à ses besoins. Propriétaires, voici 5 conseils pour choisir l'assurance habitation qui convient à votre coin de paradis.

1. Précisez si c'est une résidence secondaire ou saisonnière

C'est une résidence...

- **secondaire** si vous y vivez au moins 50 % du temps

Votre chalet est donc habitable et accessible à l'année.

- **saisonnière** si vous y demeurez seulement par moments (p. ex. : pendant les vacances)

Pour un assureur, moins un bâtiment est occupé, plus il entraîne de risques. Pourquoi ? Parce qu'en votre absence, vous ne pouvez pas limiter les dégâts lors d'un sinistre.

2. Magasinez vos protections

Les protections offertes et leur montant dépendent des facteurs suivants :

- valeur de votre chalet, y compris vos meubles et vos équipements
- emplacement et accessibilité
- utilisation
- âge du bâtiment

La meilleure couverture, c'est celle qui s'adapte à vos besoins. Demandez plus d'une soumission et comparez-les !

3. Pensez à votre responsabilité civile

Votre chalet doit être sécuritaire, mais l'assurance responsabilité civile vous protégera si quelqu'un se blesse quand même sur place ou si des dommages sont causés à ses biens.



4. Si vous louez parfois votre chalet, indiquez-le à votre assureur

Mentionnez la fréquence de location pour obtenir une protection adéquate. Au besoin, vous pouvez aussi choisir une assurance contre la perte de revenus locatifs : après un sinistre couvert, vous aurez droit à une compensation pour la période où vous ne pouviez pas accueillir votre clientèle.

5. Adoptez une routine de départ

Vous quittez votre coin de paradis ? Minimisez les risques en votre absence :

- Verrouillez portes, fenêtres, remise...
- Remisez ou emportez tous vos objets de valeur (portable, vélos...).
- Fermez l'eau, si possible.
- Débranchez les appareils électriques.
- Faites installer un système d'alarme ou de détection lié à une centrale.
- Demandez à vos voisins de garder l'œil sur votre chalet (et rendez-leur la pareille à l'occasion).

Finalement, si vous utilisez des appareils ou un système de chauffage à combustible...

- Installez des détecteurs de monoxyde de carbone.
- Effectuez l'entretien préventif recommandé par le fabricant.
- Éloignez le combustible de toute source de chaleur.
- Disposez des résidus de façon sécuritaire.

**Le bonheur se trouve-t-il au chalet ?
À vous de répondre, mais chose certaine,
bien le protéger permet d'en profiter
encore mieux !**

Besoin de conseils sur l'assurance chalet ?

Demandez conseil à votre spécialiste en assurance habitation. Il ou elle évaluera vos besoins pour vous proposer les protections qui vous conviennent.

beneva

Pourquoi votre assurance auto coûte-t-elle plus cher?

Voilà, une autre tâche rayée! Vous réglez des démarches ces jours-ci, comme renouveler votre assurance auto. Vous constatez que vous la paierez plus cher cette année: est-ce normal? Cherchons à comprendre ce qui se passe.



Un changement dans votre dossier

Le montant que vous payez pour votre assurance auto varie selon divers facteurs.

- Avez-vous changé de véhicule cette année? Son âge et son modèle entrent en ligne de compte.
- Vous roulez plus qu'avant. Par exemple, vous prenez désormais votre auto pour aller au bureau au lieu de faire du télétravail.
- Un nouveau conducteur s'ajoute à votre dossier.
- Vous avez fait une réclamation d'assurance auto. Les statistiques montrent que vous devenez alors plus à risque qu'un deuxième incident survienne dans les années suivantes.

Ces changements à votre dossier peuvent faire varier le prix que vous payez pour l'assurance auto.

Vous n'avez rien changé? D'autres facteurs externes l'influencent aussi.

Les changements climatiques

Les phénomènes météo extrêmes causent de plus en plus de sinistres chaque année.

En voici qui pourraient vous amener à réclamer :

- grêle
- verglas
- vents violents
- pluies abondantes
- inondation
- conditions hivernales difficiles (comme une tempête de neige qui nuit à la visibilité)

Ces événements influencent la fréquence et le coût des réclamations en assurance – ce qui se reflète sur les prix.

Des pièces plus dispendieuses

La technologie dans les voitures se complexifie. Il devient donc plus dispendieux de réparer ou de remplacer certaines de leurs pièces :

- caméras de recul
- avertisseurs d'angle mort
- dispositifs automatiques de détection de la pression dans les pneus, etc.

Ces dépenses en hausse pèsent à leur tour sur le coût de l'assurance.

Les enjeux de main-d'œuvre (et de formation)

Refrain connu : la pénurie actuelle de main-d'œuvre touche divers secteurs.

Comme les salaires augmentent pour attirer des travailleurs, on paie les services d'une mécanicienne ou d'un carrossier plus cher – ce qui paraît sur la facture des réclamations.

La diversité des technologies utilisées dans les véhicules oblige aussi la main-d'œuvre à se spécialiser et à rester à jour. Les formations, à leur tour, influencent les coûts.

Chers, les sinistres! Les calculs le confirment : selon le Groupement des assureurs automobiles, le coût moyen des réclamations lors d'une collision a augmenté de 9,3 % de 2010 à 2020.

Une hausse qui s'explique

Quelle que soit la compagnie, votre assurance auto risque de coûter un peu plus cher que l'an passé. Les raisons qui expliquent cette hausse sont multiples.

Vous détenez heureusement une autre carte dans votre jeu : comparez les soumissions, et informez votre assureur des changements qui touchent votre dossier. Une bonne surprise vous attend peut-être!

beneva

ASSURANCE
AUTO

Les gens
qui protègent
des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2023 MD Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Premier bateau : de l'assurance à l'entretien

Vous songez à acheter votre premier bateau? On vous comprend! Nul autre moyen de transport ne procure un tel sentiment de liberté. Explorer les plans d'eau au soleil, cheveux au vent, c'est une belle façon de passer l'été! Mais attention, un tel achat ne se fait pas sur un coup de tête. Voici quelques conseils pour vous aider à trouver le bateau de vos rêves et à en profiter longtemps.



- équipements de sécurité
- frais de marina
- entretien annuel
- réparations
- accessoires (skis nautiques, tube, etc.)
- carburant

Quelles assurances pour votre bateau?

Saviez-vous que l'assurance de votre bateau n'est pas obligatoire? Cela dit, si vous faites financer votre embarcation, votre créancier pourrait toutefois exiger qu'elle soit assurée. Toutefois, quand on achète un véhicule de cette valeur, l'assurer, c'est juste le gros bon sens!

Assurer votre bateau, c'est le protéger contre les dommages qu'il pourrait subir, y compris le vol. Cela couvre surtout votre responsabilité civile en cas d'incident malheureux et involontairement causé à autrui par l'utilisation de votre embarcation. Vous pouvez même opter pour des protections additionnelles.

Comment entretenir votre bateau?

L'entretien régulier de votre bateau est primordial pour le garder en bon état. D'abord, nettoyez-le bien à l'extérieur. Ainsi, vous économiserez sur d'autres coûts d'entretien ou de réparation. Saviez-vous qu'une coque sale et mal cirée peut faire augmenter la consommation de carburant de 30 %? Raison de plus pour frotter!

Ne négligez pas le lavage des toiles : toits, housses et même voiles. Les laver à l'eau savonneuse évite l'apparition de moisissures. Quant au vinyle ou au PVC, oubliez les produits javellisants! Ceux-ci pourraient le faire craquer.

Votre bateau a besoin d'un entretien mécanique annuel. Idéalement, vous procéderez avant votre première sortie de la saison. Il faut effectuer la vidange d'huile régulièrement. Vérifiez le système en alimentation de carburant et le système électrique. Inspectez aussi l'équipement de sécurité nautique (piles des avertisseurs, date d'expiration des extincteurs, etc.).

Si vous avez un voilier, vous devez également nettoyer et cirer la coque régulièrement. Examinez le gréement : si vous n'avez pas les connaissances nécessaires, faites appel aux experts.

Les voiles doivent aussi être entretenues. Évitez qu'elles battent au vent violemment. Veillez à ne pas trop les tendre, ce qui pourrait forcer les coutures.

Ça peut sembler beaucoup, mais...

Si vous identifiez bien vos besoins et les détaillants qui peuvent vous guider, tout ira bien. Une foule de solutions s'offrent à vous, tant en ligne que dans les marinas et chez les concessionnaires. Dès l'acquisition de votre bateau, assurez-vous d'avoir en main une assurance en cas de dommage, d'accident ou de vol.

Bon été à bord de votre nouveau jouet!

Un bateau, combien ça coûte?

Toute une question! Il existe autant de prix que de types d'embarcations. Commencez par choisir entre l'achat neuf ou d'occasion. Évidemment, le prix d'un bateau neuf est plus élevé, mais c'est moins de soucis.

Si vous optez pour un bateau d'occasion, donc moins cher, faites-le inspecter par un expert indépendant avant l'achat.

Déterminez aussi quelle utilisation vous souhaitez en faire. Un bateau pour taquiner la truite ne se vend pas au même prix qu'un voilier. Pensez à long terme et trouvez une embarcation qui répondra à vos besoins.

En plus de déboursier une somme importante pour l'acheter, vous devrez périodiquement sortir votre portefeuille pendant l'année pour diverses dépenses ponctuelles. Entre autres, vous dépenserez pour ce qui suit :

- permis de navigation
- entreposage

beneva

ASSURANCE
VÉHICULE DE LOISIR

Les gens
qui protègent
des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2024 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Vol d'auto : attention au clonage des clés électroniques!

Cloner votre clé électronique est un jeu d'enfant pour les malfaiteurs. Mais comment protéger votre véhicule contre ce type de vol? Et votre assurance auto couvre-t-elle votre voiture dans cette situation?



- Gardez votre clé électronique loin de la porte d'entrée et des fenêtres de votre résidence.
- Procurez-vous une boîte ou une pochette antivol qui bloque les champs électriques externes. Une boîte de métal enrobée de papier d'aluminium fait aussi l'affaire.
- Utilisez une canne antivol.
- Garez-vous dans un lieu achalandé ou bien éclairé.
- Évitez de laisser des objets précieux à la vue. Cachez-les dans le coffre arrière.
- Serrez le frein d'urgence. Remorquer l'auto sera moins facile pour les voleurs.

Comment les voleurs opèrent-ils?

Munis de logiciels spécialisés et d'appareils mobiles, les voleurs agissent en moins d'une minute. Ils arrivent même à contourner le dispositif antivol intégré.

C'est simple. La clé électronique communique en tout temps avec l'ordinateur du véhicule. À l'aide d'un balayeur d'ondes, à l'extérieur du domicile, les malfaiteurs captent le signal émis par la clé. Ils créent alors une copie de la clé en quelques secondes, déverrouillent la voiture et démarrent.

Dans certains cas, ils entrent par effraction dans l'auto pour brancher un dispositif sur la prise universelle (*on-board diagnostics*). Ils obtiennent ainsi l'accès au code de la clé et la clonent. Les véhicules volés sont ensuite vendus en pièces détachées, revendus, exportés ou utilisés pour accomplir d'autres crimes.

Comment protéger votre voiture?

Chaque année, le BAC publie son palmarès des 10 voitures les plus volées. Les voitures les plus visées (en général de 4 ans ou moins) sont pour la plupart livrées avec une clé intelligente ou un dispositif de démarrage à bouton-poussoir.

Si votre auto est une cible de choix pour les voleurs, équipez-la d'un système de repérage par satellite. Elle deviendra plus facile à retracer en cas de disparition.

Vous pouvez également vous procurer un protecteur OBD (*on-board diagnostics*). C'est un capuchon très solide qui bloque l'accès à la prise OBD.

Il existe aussi d'autres moyens de diminuer le risque de vol d'auto :

- Ne laissez pas votre véhicule sans surveillance avant d'avoir fermé les fenêtres et retiré la clé de contact.
- Faites buriner les pièces importantes (convertisseur catalytique, moteur, roues, feux, pare-brise).

Et les assurances dans tout ça?

Tout dépend de votre police d'assurance. Pour protéger votre véhicule contre le vol, votre contrat doit inclure une protection *Tous risques* ou *Tous risques sauf collision et renversement* (Chapitre B du contrat). Votre conseiller en assurance pourra vous aider à déterminer l'option adaptée à vos besoins.

Que faire si on vole votre voiture?

D'abord, contactez la police locale pour obtenir un rapport de police. Vous devrez présenter le numéro de ce rapport pour effectuer votre réclamation d'assurance. Ensuite, appelez votre assureur et soumettez votre réclamation.

Bref, les voleurs de voitures ont adapté leurs méthodes aux nouvelles technologies. C'est un domaine lucratif. Mieux vaut donc assurer votre auto en conséquence.

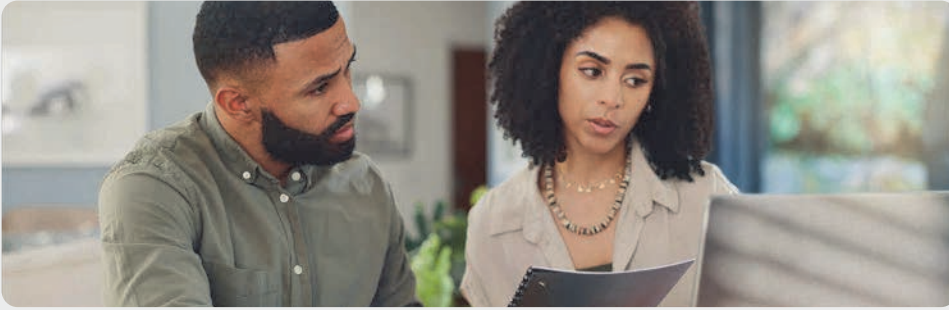
beneva

ASSURANCE
AUTO

Les gens
qui protègent
des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2024 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Nos 6 réponses à vos questions sur l'assurance habitation



Quand vient le temps de magasiner votre assurance habitation, est-ce que quelques hésitations vous freinent dans votre élan? On vous rassure : tout ça est bien normal!

Voici 6 de vos questions et nos réponses.

1. Est-ce que j'ai les bonnes protections?

Oui, le prix de votre **assurance habitation** est important. Mais une couverture qui correspond à vos besoins, encore plus!

Et pour le savoir, parlez à votre assureur lors de votre soumission. Examinez tous les angles comme la valeur de vos biens. Toujours très pratique pour déterminer le montant pour remplacer vos biens en cas de dommages.

Ensuite, comparez les protections similaires.

2. Est-ce que je peux choisir mes protections?

Dans bien des cas, vous pouvez faire augmenter la valeur maximale pour couvrir certains objets, par exemple :

- bijoux
- collections
- instruments de musique

Selon votre région, vous pourriez aussi avoir une protection plus complète contre les **dégâts d'eau** causés par les refoulements d'égout, une pluie abondante ou l'eau du sol.

3. Est-ce que tout est couvert par mon contrat d'assurance?

La plupart des scénarios sont couverts par votre **assurance habitation**. Toutefois, les contrats comportent des exclusions et des limitations.

Des exemples?

- Les piscines et les spas ne sont pas inclus dans les contrats de base d'assurance habitation.
- Les inondations ne sont pas couvertes par un contrat de base.
- L'assurance de base couvre les sinistres causés par un incendie, une explosion ou un dégât de fumée après un tremblement de terre.

Pour connaître les exclusions et les limitations de votre contrat (et aussi ce qui est inclus), lisez-le attentivement.

4. Est-ce que je paie trop cher?

Il s'agit d'une inquiétude légitime en ces temps d'**inflation**! Votre assureur tiendra compte de plusieurs **critères pour fixer le prix de votre assurance** afin qu'il soit juste.

Lors de votre soumission d'**assurance habitation**, vous pourriez aussi profiter de rabais :

- en combinant vos **assurances auto** et habitation
- en étant membre d'un ordre professionnel ou d'une association

5. Comment ça se déroule si je fais une réclamation?

Voici les 4 étapes :

1. Demande de réclamation : vous appelez votre assureur pour lui donner tous les détails du sinistre.
2. Analyse de votre demande : votre assureur vérifie si les dommages sont couverts par votre contrat d'assurance et s'il peut aller plus loin avec votre réclamation.
3. Évaluation des dommages : votre assureur estime combien il en coûtera pour réparer ou remplacer tous les dommages à votre demeure (s'ils sont admissibles).
4. Versement de l'indemnité : la partie la plus agréable (avouons-le!).

6. Est-ce que je vais payer plus cher au renouvellement?

Pour éviter que le prix de votre **assurance habitation** soit revu à la hausse, voici quelques trucs :

- Augmentez le montant de votre franchise.
- Revoyez vos protections avec votre assureur.
- Dressez l'inventaire de vos biens, mais surtout maintenez-le à jour.
- Signalez tout changement qui s'est déroulé au cours de la dernière année :
 - sous-sol fini
 - rénovations qui augmentent la valeur de votre demeure
 - prêt hypothécaire complètement remboursé
 - installation d'un système d'alarme relié à la centrale
 - etc.

Pour un magasinage en toute simplicité

Vous avez d'autres questions à propos de votre prochain contrat d'**assurance habitation**? Appelez votre assureur.

beneva

Les gens
qui protègent
des gens

ASSURANCE
HABITATION

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2025 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.



Une caisse pour les pompiers et pompières



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

Des services financiers adaptés à vos besoins



Connaissez-vous la Caisse Desjardins du Réseau municipal? En 1945, les pompiers de Montréal ont déployé leurs efforts pour créer une caisse d'économie. En regroupant leurs avoirs financiers, ils désiraient faciliter leur autonomie financière et mieux répondre à leurs besoins.

Nos premiers points de service étaient directement dans les casernes. Depuis ce temps, vous avez une caisse partenaire qui baigne dans votre milieu et qui comprend vos besoins financiers. **Une caisse qui vous représente fièrement.**

Notre équipe accompagne les intervenants et intervenantes en sécurité incendie de partout au Québec, individuellement et collectivement via les organismes municipaux, ce qui nous permet de rester connectés à votre réalité.

Votre autonomie financière, nous l'avons à cœur!

Une caisse engagée dans le milieu de la sécurité incendie



Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), notre caisse appuie un grand nombre d'organismes municipaux et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable des communautés.

Annuellement, notre caisse contribue à des projets porteurs pour un montant avoisinant 375 000 \$. **Ces projets ont tous un élément en commun : ils impliquent ou mobilisent des employés et employées municipaux et des intervenants et intervenantes en sécurité incendie.**

Qu'est-ce que cela signifie? Qu'en tant que membre et partenaire, vous avez accès à des leviers financiers pour soutenir vos projets, vos idées et votre engagement citoyen. À titre d'exemple, nous appuyons plusieurs initiatives des organismes suivants :

- Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec
- Conseil provincial du secteur incendie (SPQ-SCFP)
- Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés
- Programmes de formation professionnelle et collégiale en sécurité incendie
- Fédération des pompiers auxiliaires du Québec
- Fonds de bienfaisance des différents services en sécurité incendie

Parlez-nous de votre projet et de votre implication dans le milieu! Consultez notre politique de contribution pour tout savoir via le code QR ci-contre.



Que vous soyez en début de carrière, en vie active ou à prévoir votre retraite, notre caisse aspire à vous accompagner, selon vos besoins, vos objectifs et votre réalité.

Définir votre budget

- Être au fait de votre réalité financière et développer une relation de confiance avec vous;
- Vous appuyer dans votre planification budgétaire et vous aider à dégager une capacité d'épargne pour concrétiser vos projets;
- Vous guider dans la gestion de votre crédit si vous avez des préoccupations financières pour retrouver un équilibre financier.

Établir des stratégies d'épargne et de placement

- Mettre en place un plan financier pour optimiser et faire croître au mieux votre patrimoine selon vos projets et vos ambitions;
- Fournir une trousse d'adhésion au programme d'épargne-retraite collectif du Syndicat des pompiers et pompières du Québec vous offrant des frais de gestion réduits.

Analyser vos besoins de protection

- Analyser vos besoins en assurances de personnes, individuelles ou familiales en considération des assurances collectives détenues¹;
- Établir des plans de protection¹ pour les maladies professionnelles;
- Vous informer sur nos tarifs de groupe exclusifs en assurance auto, habitation et entreprise avec La Personnelle, assurances générales inc.²

Proposer des financements adaptés

- Offrir la possibilité d'octroi de financement hypothécaire en fonction de vos revenus projetés et des variations de votre échelle salariale (revenus à temps partiel considérés)³;
- Planifier votre projet d'autoconstruction à l'aide d'une équipe spécialisée qui reconnaît votre apport de compétences dans l'exécution et qui pourrait atteindre jusqu'à 10 % de votre mise de fonds³;
- Vous guider pour vos projets d'immeubles locatifs à l'aide de notre équipe spécialisée, que ce soit pour acquérir un premier immeuble ou optimiser vos investissements.

Planifier votre retraite

- Planifier votre retraite à l'aide de conseillers et conseillères qui possèdent une connaissance aiguisée de votre régime de retraite et de ses options de transition financière;
- Prévoir la protection de votre patrimoine financier et établir une planification successorale.

1. Les produits d'assurance vie, santé, invalidité et voyage sont manufacturés par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

2. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

3. Sous réserve de l'approbation du crédit par Desjardins. Conditions et modalités applicables.

Pourquoi adhérer au REER collectif du SPQ?

1. Pour que votre épargne soit en sécurité

Desjardins, un modèle de rentabilité et de stabilité financière

Desjardins Assurances fait partie du Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif au Canada et le sixième au monde¹.

Desjardins est classée au 6^e rang des institutions financières les plus sécuritaires en Amérique du Nord par le *Global Finance*². De quoi vous sentir entre bonnes mains!

2. Pour de l'accompagnement

Vous n'êtes pas seul(e)!

Les agents du Centre de contact avec la clientèle de Desjardins peuvent vous aider à :

- comprendre vos options de placement;
- utiliser Objectif retraite^{MD}, notre simulateur de revenus de retraite;
- remplir certains documents.

Vous êtes plutôt du style « branché »?

Le site sécurisé destiné aux participants est une excellente source d'information et offre des outils de planification. Il vous aidera à :

- suivre le rendement de vos placements;
- modifier vos directives de placement;
- planifier votre retraite de façon autonome.

3. Pour les choix de placement

Le REER collectif du SPQ vous donne accès aux Parcours cycle de vie, une approche simplifiée proposant un portefeuille de placement en fonction de votre tolérance au risque et qui change automatiquement avec le temps. Vous pouvez également choisir un des six portefeuilles fixes et en faire le suivi de façon autonome.

Le comité de placement du SPQ revoit périodiquement les options de placement offertes par votre régime afin de s'assurer que ces dernières répondent toujours à vos besoins. Le SPQ possède son propre portefeuille de fonds de placement, nommé Portefeuille équilibré du SPQ, dont la composition varie à la suite de révisions périodiques.

Voici son rendement brut des trois dernières années :

Rendements bruts en date du 31 décembre 2020³

1 an	2 ans	3 ans
8,29 %	11,55 %	6,96 %

Les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs. Votre régime de retraite collectif vous offre plusieurs choix de placement, selon votre profil d'investisseur, vos connaissances en matière de placements financiers et le temps que vous souhaitez consacrer à la révision de ceux-ci.

Répartition cible du Portefeuille équilibré du SPQ

Fonds	Répartition cible
Obligations Fiera	17,50 %
Obligations AlphaFixe	17,50 %
Marchés émergents DGIA	3,90 %
Desjardins actions mondiales dividendes (Epoch)	16,25 %
Actions mondiales MFS	16,25 %
Actions canadiennes CC&L	14,30 %
Actions canadiennes Beutel Goodman	14,30 %
Total	100,00 %

Gamme complète des portefeuilles offerts par le SPQ

Fonds	Frais
Portefeuille équilibré du SPQ 65 % actions / 35 % revenu fixe	1,37 %
Portefeuille SPQ 20 % actions / 80 % revenu fixe	1,23 %
Portefeuille SPQ 35 % actions / 65 % revenu fixe	1,27 %
Portefeuille SPQ 50 % actions / 50 % revenu fixe	1,32 %
Portefeuille SPQ 80 % actions / 20 % revenu fixe	1,41 %
Portefeuille SPQ 100 % actions	1,47 %

Nouveau!

Portefeuille SPQ 100 % actions (pour plus d'informations, référez-vous à Daniel Desautels).

¹ World Coop Monitor, 2019.

² *Global Finance*, « Global Finance Names The Safest Banks In North America 2020 », 2020

³ Les rendements présentés dans ces tableaux sont des rendements simulés à partir de l'historique des fonds et des fonds sous-jacents du portefeuille équilibré du SPQ 65/35

Le saviez-vous?

Votre conjoint(e) peut aussi participer!

Votre conjoint(e) peut transférer ses économies dans un compte REER collectif et profiter des mêmes avantages que vous.

Pour l'obtenir, demandez-le-nous!



4. Pour profiter des avantages d'un régime collectif

Moins de frais, donc plus d'argent dans vos poches!

En adhérant au régime de retraite collectif offert par le SPQ, vous profitez de frais de gestion beaucoup plus avantageux que ceux offerts dans des régimes individuels.

Comparaison entre les frais de placement et de gestion de deux fonds comparables

Frais du Fonds équilibré canadien à revenu fixe dans un REER individuel ⁴	Desjardins Assurances. Frais des fonds sous-jacents du portefeuille équilibré du SPQ 65/35 ⁵	Économie de frais
2,09 %	1,37 %	0,72 %

Supposons que vous épargnez 5 000 \$ chaque année et que le rendement annuel brut sur vos placements est de 5 %.

Voici l'actif accumulé au fil des années et l'économie de frais entre le régime de retraite individuel et le régime collectif :

Actif accumulé	Régime collectif	Régime individuel	Économie de frais
Après 10 ans	66 153 \$	63 754 \$	2 399 \$
Après 20 ans	153 504 \$	142 052 \$	11 452 \$
30 ans après	278 279 \$	246 396 \$	31 883 \$

Avec le régime collectif du SPQ, vous économisez dès la première année! Au bout de 30 ans, votre économie de frais serait de plus de 31 000 \$! Pourquoi vous en priver?

Exemple hypothétique qui ne promet de garanties ou de droits aux avantages.

Simplifiez-vous la vie tout en obtenant les meilleures conditions pour vos économies!

Vous pouvez transférer l'épargne que vous détenez dans d'autres régimes vers votre REER collectif chez Desjardins Assurances. Ainsi, vous profiterez encore plus des frais de gestion avantageux de votre régime collectif et vous ne transigez qu'avec une seule institution financière.

⁴ Morningstar. Moyenne des frais individuels pour les Fonds mutuels sans frais à l'achat ou à la sortie.

⁵ Desjardins Assurances. Frais des fonds sous-jacents du portefeuille équilibré du SPQ 65/35.

Votre régime collectif du SPQ vous propose aussi un CELI (compte d'épargne libre d'impôt), et un CRI (compte de retraite immobilisé).

Bientôt à la retraite?

Vous pouvez bénéficier des régimes de décaissement offerts pour transférer votre épargne dans un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite) ou un FRV (fonds de revenu viager).

Centre de services financiers des pompiers – Siège social

2600, boulevard St-Joseph Est
Montréal (Québec) H1Y 2A4
Télec. : 514 526-0767

Centre de rendez-vous des cols bleus

8457, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2M 2G2

Centre de rendez-vous de Gatineau

259, boulevard St-Joseph, bureau 308
Gatineau (Québec) J8Y 6T1
Télec. : 819 246-0289

Nous joindre

Sans frais : 1 800 465-2449
Tél. (SMS) : 514 526-4971
Courriel : CaisseReseauMunicipal@desjardins.com

Nous suivre

desjardinsmunicipal.com
[Facebook.com/CaisseReseauMunicipal](https://www.facebook.com/CaisseReseauMunicipal)

Avocats en droit de la famille
Droit civil
Notariat (testaments)



Programme partenaire avec le Syndicat des
pompiers et pompières du Québec

- ➡ Consultation gratuite de 30 minutes
- ➡ Rabais approximatifs de 25 % sur les tarifs
- ➡ Conférences gratuites
- ➡ Service d'aide à la représentation

Le droit
à un service
humain

514-FAMILLE

Sans frais 1.855.505.1515

brunetassocies.com

AVOCAT(S)	Tarifs réguliers	Tarifs MEMBRES
Consultations/Conseils juridiques	250,00 \$ à 350,00 \$/heure	187,50 \$ à 250,00 \$/heure
Annulation conjointe de la pension alimentaire	900,00 \$	675,00 \$
Divorce conjoint sans enfant - médiation préalable obligatoire	1 300,00 \$	975,00 \$
Divorce conjoint avec enfant(s) - médiation préalable obligatoire	1 600,00 \$	1 200,00 \$

*Note : Ces prix n'incluent ni les taxes de vente (TPS, TVQ) ni les débours (frais d'huissier, frais de Cour ou autres), le cas échéant.

MÉDIATEURS FAMILIAUX	Tarifs réguliers	Tarifs MEMBRES
Séances de médiation (suite à la séparation)	5 heures gratuites	5 heures gratuites
Séances de médiation (révision de l'entente)	2.5 heures gratuites	2.5 heures gratuites
Séances additionnelles de médiation (**)	130,00 \$/heure	130,00 \$/heure
Préparation des procédures pour dépôt à la Cour	1 000,00 \$	750,00 \$

*Note : Ces prix n'incluent ni les taxes de vente (TPS, TVQ) ni les débours (frais d'huissier, frais de Cour ou autres), le cas échéant.

(**) Ce tarif est régi par le Règlement sur la médiation.

NOTAIRE	Tarifs réguliers	Tarifs MEMBRES
Contrat de mariage	600,00 \$	450,00 \$
Recherche testamentaire	400,00 \$	300,00 \$
Testament ou Mandat de protection	600,00 \$	450,00 \$
Testament et Mandat de protection et Procuration générale	1 150,00 \$	850,00 \$
Demande d'adoption (enfant majeur)	1 800,00 \$	1 350,00 \$
Homologation d'un mandat de protection	250,00 \$/heure	187,50 \$/heure
Ouverture d'un régime de protection	250,00 \$/heure	187,50 \$/heure
Consultations/Conseils juridiques	250,00 \$/heure	187,50 \$/heure

*Note : Ces prix n'incluent ni les taxes de vente (TPS, TVQ) ni les frais de publication, inscription, Cour ou déplacement, le cas échéant.

PROGRAMME « SEUL DEVANT LA COUR »

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME « SEUL DEVANT LA COUR »?

Au fil des années, nous avons développé un **service d'accompagnement juridique**, fondé sur le principe de l'accès citoyen à la justice. Nous croyons fermement qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être représenté par un avocat pour présenter une demande devant les instances judiciaires ou bien se défendre. Dans bien des situations, vos membres auraient ou ont la capacité et la possibilité de se représenter seul. Seule l'assistance sporadique d'un avocat, sous la forme d'un « coaching » juridique, suffit alors à mener à terme un dossier litigieux.

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT (« COACHING »)

En quelques mots, il s'agit d'un service « **à la carte** » d'accompagnement juridique où les besoins d'intervention de l'avocat sont cernés à l'avance, notamment par :

- Une rencontre initiale au cours de laquelle est posé un diagnostic du dossier;
- L'élaboration d'une stratégie;
- La recherche jurisprudentielle et doctrinale;
- Les explications du processus judiciaire et la préparation en vue de la journée d'audition;
- Un service d'accompagnement téléphonique lors de la journée d'audition.

QUELQUES EXEMPLES

Le **service d'aide à la représentation** (ou de « coaching ») de Brunet & Associés est accessible tant en matière familiale que civile. À titre d'exemples, nous pouvons accompagner vos membres dans la gestion de problématiques impliquant notamment :

- L'annulation d'une pension alimentaire pour un enfant majeur;
- La négociation d'une entente avec l'avocat de la partie adverse;
- Le dépôt d'un divorce conjoint ou de toute demande conjointe;
- Une demande d'ajustement de la pension alimentaire;
- La contestation d'une procédure éminemment abusive;
- La préparation pour une audition devant les petites créances (litiges de 15 000,00 \$ et moins);
- La préparation d'une audition devant le Tribunal administratif du logement (TAL).

Ce service d'accompagnement (« coaching ») permet ainsi à vos membres d'économiser en frais judiciaires et d'avoir accès à une méthode raisonnable, et à moindres coûts, de résolution de conflits.

Pour en connaître davantage sur notre expertise, nous vous invitons à consulter notre site web, à l'adresse suivante : www.brunetassocies.com.

Au plaisir de collaborer avec votre association dans le futur,

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



En collaboration avec votre service
de sécurité incendie

[Quebec.ca/prevention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Notre revue annuelle en version numérique!

Consultez-la dès maintenant au
RevueBravoure.ca



VERSION
IMPRIMÉE

VERSION
NUMÉRIQUE

BRAVOURE

**CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR
INCENDIE DU SPQ-SCFP**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 3900
Montréal (Québec) H2M 2V6

Tél. : 514 383-4698

Courriel : spq@spq-ftq.com

Site Internet : www.spq-ftq.com